

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis, le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent ainsi que 13 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 1^{er} mai 2018, débutant à 20 heures.

122-05-2018

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les items suivants à varia :

- 13.1 Appel d'offres – concassé
- 13.2 Écriture comptable
- 13.3 Écriture comptable
- 13.4 Demande de bourse
- 13.5 Formation sécurité civile

De plus l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

123-05-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018, soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ.

124-05-2018

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-05-2018 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 23 445,78 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 7463 et 7478 pour un montant de 1 599,70 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 10116-5JQHZ à 12114-32142 et un prélèvement automatique pour un montant de 18 216,97 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 30 avril 2018 pour un montant de 62 208,57 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- Lettre de Madame Alexandra Vézina, responsable des communications CTAL informant de la méthode d'inscription pour devenir membre de CTAL;
- Lettre de la Fédération des producteurs forestiers concernant la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? »;
- Offre de service de fauchage et broyage de Luc Lajeunesse;
- Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la réduction de capacité portante du pont n° R1557-04.

INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- Une rencontre est prévue avec le ministère des Transports du Québec pour le 2 mai 2018 au sujet de la reconstruction du pont du ruisseau Saint-Denis;
- Salon du livre, 7^e édition, les 17, 18 et 19 mai 2018 au centre des loisirs;
- Réunion sur la Politique familiale et des aînés le 22 mai 2018 à 17 h 30 au centre des loisirs;

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Mme Daisy Constantineau, à savoir :

- Présentation par le comptable Stéphane Dumoulin, du rapport de l'audit comptable et du rapport annuel 2017;
- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016;

125-05-2018

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL 2018 RIDL

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que le rapport annuel 2017 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, soit accepté pour dépôt.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

126-05-2018

OFFRE DE SERVICES – ZONE EMPLOI ET OFFRES D'EMPLOIS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de soutien au recrutement présentée par Zone Emploi d'Antoine-Labelle soit, l'Option 2b : Rédaction et diffusion d'offres d'emploi Valeur plus au coût de 165 \$ et l'Option 4a : Outils de sélection – Grille d'entrevue au coût de 110 \$.

De plus, que la directrice générale, Daisy Constantineau, soit autorisée à procéder à l'affichage d'un poste d'agent de développement et d'un poste d'urbaniste.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 410 « *Honoraires professionnels* ».

ADOPTÉ.

127-05-2018

DEMANDE D'APPUI À L'HÔPITAL DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la demande d'appui reçue de la ville de Saint-Jérôme le 27 février 2018;

ATTENDU que la population des Laurentides était de 319 000 personnes en 1986 et qu'en 2017, elle a atteint plus de 609 441 personnes. En 2025, la population sera de 670 000 personnes, selon l'Institut de la statistique du Québec;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus est sensible au fait que l'Hôpital régional de Saint-Jérôme dessert l'ensemble des MRC des Laurentides au niveau d'un vaste éventail de spécialités médicales et chirurgicales permettant d'offrir à la population de nombreux services spécialisés dans la région;

ATTENDU qu'il est établi que la région des Laurentides est sous-financée par le gouvernement du Québec en matière de santé depuis plusieurs années considérant la croissance de la population et son vieillissement;

ATTENDU que le 22 décembre 2017, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides a déposé un projet de modernisation et d'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme totalisant 400 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

Il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie le projet de modernisation et d'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme auprès du gouvernement du Québec, mais demande à ce que les engagements demandés aux centres hospitaliers de Mont-Laurier et Rivière-Rouge soient maintenus.

Il est de plus résolu de demandé qu'une attention particulière soit portée afin d'assurer le respect et le maintien des services de santé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

128-05-2018

RADIATION – COMPTES À RECEVOIR - DROITS DE PASSAGE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité de radier

les comptes à recevoir pour des droits de passage et chemins évalués par la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 100 \$. Le montant total de la liste à radier est de 189,64 \$ et ladite liste fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ.

129-05-2018

AJOUT AU CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité d'ajouter
au contrat de travail de la directrice générale, Mme Daisy Constantineau,
l'article suivant :

4.8 Lors de besoin spontané et autorisé, la directrice générale pourra être
compensée, pour son travail à l'extérieur du bureau, sous forme
d'allocation, pour l'utilisation de ses équipements personnels.

ADOPTÉ.

130-05-2018

AFFICHES AUX ENTRÉES DU SECTEUR URBAIN

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à procéder à un appel d'offres pour la
fabrication de nouvelles affiches aux entrées du secteur urbain et de voir la
possibilité d'y intégrer la porte d'entrée de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

131-05-2018

REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ – CAISSE DESJARDINS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que les
personnes suivantes soient autorisées à signer, au nom de la Municipalité de
Notre-Dame-du-Laus, tous documents relatifs à Caisse Desjardins :

- Daisy Constantineau, directrice générale
- Gisèle Lauzon, directrice générale adjointe
- Stéphane Roy, maire
- Étienne St-Louis, maire suppléant.

De plus, que Mme Johanne Larocque, commis-comptable, soit autorisée à
communiquer avec Caisse Desjardins pour toutes informations nécessaires à
son travail concernant la Municipalité et autorise Desjardins à lui transmettre
les informations.

De plus, la présente résolution abroge la résolution 325-11-2015 relativement à
l'autorisation de signature du directeur général par intérim.

ADOPTÉ.

132-05-2018

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT N° 60 DE LA RIDL

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la
municipalité de Notre-Dame-du-Laus accepte le règlement n° 60 de la Régie
intermunicipale des déchets de la Lièvre, décrétant l'acquisition d'un
compacteur à déchets et d'un chargeur sur roues et un emprunt de 1 191 089 \$
à cet effet.

ADOPTÉ.

133-05-2018

RÉPARATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité
d'autoriser le conseiller responsable, Monsieur Étienne St-Louis, à procéder à un
appel d'offres sur invitation, pour la réparation de la cheminée à l'édifice
municipal ainsi que l'entrée principale de la salle communautaire.

ADOPTÉ.

134-05-2018

SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ACCÈS

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité
d'accepter la proposition de sécurité commerciale et solution d'affaires ADT préparée par Serge Latulippe de ADT Canada pour un système de contrôle des accès dans les locaux municipaux soit, le bureau municipal (2 portes), le centre des loisirs, la bibliothèque, la salle communautaire et le garage municipal au montant total de 10 500 \$ plus taxes.

Il est également résolu d'accepter la proposition pour le contrat de service incluant le matériel, l'installation, la programmation et le déplacement au montant de 19,95 \$ par mois pour le bureau municipal et de 12,95 \$ par mois pour les autres bâtiments.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 522 « *Entretien et rép. de bâtiment* ».

ADOPTÉ.

135-05-2018

ACHAT D'IMMEUBLE CH. RUISSEAU-SERPENT

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité
d'autoriser l'achat de la propriété sise au 5 et 7, ch. Ruisseau-Serpent, propriété de Madame Kathleen Rice, au montant de 110 000 \$.

De plus, que Me Alexandrine Cyr, notaire, soit désignée pour rédiger les actes d'achat.

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy, soit autorisé à signer les contrats en rapport avec cette transaction.

ADOPTÉ.

136-05-2018

MANDAT – FIRME D'AVOCATS DEVEAU ET ASSOCIÉS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que M. le maire, Stéphane Roy, soit autorisé à faire les vérifications qui s'imposent suite au dépôt d'une plainte lors de la dernière séance du conseil soit, le 10 avril 2018.

Il est, de plus, autorisé qu'il s'adjoigne les services de la firme d'avocats Deveau et associés.

ADOPTÉ.

URBANISME

137-05-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-0043

ATTENDU que Madame Suzanne Bélanger a demandé de lui accorder une dérogation mineure aux règlements 06-04-2012 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature 1-03 (VIL1-03) sur le lot 4 580 054 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande vise à réduire la marge de recul avant à 4,4 mètres prescrite à 15 mètres;

ATTENDU que l'effet de cette dérogation, si elle est acceptée, serait de permettre la construction d'un nouveau chalet et de démolir l'ancien chalet construit dans la bande riveraine;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Roy, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder à Madame Suzanne Bélanger, une dérogation mineure à la grille VIL0-03 du règlement de zonage 06-04-2012 afin de permettre la démolition du chalet construit dans la bande riveraine et la construction d'un nouveau chalet à 4,4 mètres dans la marge de recul avant devant, normalement, être à 15 mètres.

ADOPTÉ.

138-05-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-0046

ATTENDU que Madame Madeleine Carrière a demandé de lui accorder une dérogation mineure aux règlements 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature 2-02 (VIL2-02) sur le lot 4 724 882 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette propriété est protégée par droits acquis;

ATTENDU que suite à l'émission du permis n° 2008-0339 un agrandissement du chalet a été construit et qu'il y a eu mauvaise interprétation de lecture quant à la marge de recul sur le certificat de localisation préparé par Philippe McKale, arpenteur-géomètre, en date du 10 novembre 2004, n° 14953 de ses minutes;

ATTENDU que, suite au nouveau plan de localisation préparé par Barbe & Robidoux en date du 4 avril 2018, n° 13121 de ses minutes, la localisation de l'agrandissement empiète de ,97 mètre dans la bande riveraine;

ATTENDU que l'effet de cette dérogation, si elle est acceptée, serait de permettre la régularisation du dossier;

ATTENDU que la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder à Madame Madeleine Carrière, une dérogation mineure au règlement de zonage 08-07-2000 afin de permettre l'empiètement de ,97 mètre dans la bande riveraine devant, normalement, être à 10 mètres.

ADOPTÉ.

139-05-2018

PROJET DE LOTISSEMENT MINUTE 1729

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7102-58-6660 plan préparé par Mathieu Fortin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1729 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du projet avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan projet de lotissement présenté dans le dossier matricule 7102-58-6660, dit plan effectué par Mathieu Fortin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1729 de ses minutes.

ADOPTÉ.

140-05-2018

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE N° 8625

ATTENDU QU'un plan cadastral parcellaire a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7104-86-2253 plan préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8625 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du plan avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan cadastral parcellaire présenté dans le dossier matricule 7104-86-2253, dit plan effectué par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8625 de ses minutes.

ADOPTÉ.

141-05-2018

FERMETURE DE TRONÇON DU CHEMIN DU MOULIN

Attendu qu'une section du chemin du Moulin, située sur une partie du lot 4 579 036 du cadastre du Québec qui est, en fait, une section de l'ancienne route nationale n° 35, soit plus précisément entre le ruisseau Serpent et la propriété de Thérèse Cyr ou représentant et située sur le lot 4 579 036;

Attendu que cette portion de route précitée a été remplacée par la route 309 et ne dessert plus l'usage public depuis son remplacement;

Attendu qu'il y aurait lieu de procéder à la fermeture de cette section de route puisqu'elle n'est plus utilisée ni entretenue;

Attendu que les articles 4.8 et 5 de la Loi sur les compétences municipales permettent aux municipalités de fermer une route par simple résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis appuyé par Julie Sylvestre et résolu que cette section du chemin du Moulin (ancienne route 35) comprise entre le Ruisseau-Serpent et la propriété de Thérèse Cyr ou représentant située sur le lot 4 579 036 et tel qu'il appert en jaune sur un extrait de la matrice graphique attachée à la présente, soit fermée, compte tenu qu'elle n'est plus utilisée par le public et ni entretenue.

ADOPTÉ.

142-05-2018

FERMETURE DE TRONÇON DE L'ANCIEN DU CHEMIN DU RUISSEAU-SERPENT

ATTENDU que l'on trouve, montré au plan de cadastre originaire, un chemin situé sur partie des lots 26B et 27 du rang VIII canton de McGill;

ATTENDU que cette section désaffectée de l'ancien chemin du Ruisseau-Serpent n'existe plus depuis environ 75 ans et est en friche;

ATTENDU que les fins pour lesquelles il était utilisé ont été, depuis lors, déplacées sur une autre section de chemin;

ATTENDU que l'on a égaré, perdu ou encore, on ne peut retracer aux différents registres de la municipalité, un acte de fermeture et d'abolition de cette section de chemin situé à présent sur le lot 4 725 294 du cadastre du Québec, confirmant la rétrocession ou la cession au terrain dont il a été détaché tel qu'édicte au code municipal de l'époque;

Attendu que la mise en place de la réforme cadastrale sur notre territoire a fait ressortir cet imbroglio et par conséquent, il y a lieu de régulariser la situation;

Attendu que l'article 4.8 de la loi sur les compétences municipales permet aux municipalités de fermer une voie publique par simple résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par François Monière appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que cette section désaffectée du chemin situé sur le lot 4 725 294 du cadastre du Québec et ou sur parties des lots 26B et 27 du rang 8 du canton de McGill soit fermée et abolie.

ADOPTÉ.

143-05-2018

CESSION DE TRONÇON DE L'ANCIEN CHEMIN RUISSEAU-SERPENT

Attendu que par sa résolution n° 142-05-2018, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a procédé à la fermeture et l'abolition de la section désaffectée du chemin situé sur parties des lots 26B et 27 du rang VIII du canton de McGill et /ou sur le lot 4 725 294 du cadastre du Québec;

Attendu que pour régulariser cette situation, il y a lieu de rétrocéder cette section de l'ancien chemin du Ruisseau-Serpent;

Attendu que cette section de chemin situé sur le lot 4 725 294 du cadastre du Québec, aurait dû être fermée et retournée à la propriété dont elle a été détachée tel qu'édicte par la loi en vigueur à l'époque;

Attendu que la contrepartie ou le titre onéreux pour la municipalité est compensé pour toutes les sommes qu'elle aurait à déboursier pour retourner à l'originnaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Étienne St-Louis et résolu, que ce conseil soit autorisé à céder à M. Jean Doucet ou représentant, cette section désaffectée de l'ancien chemin du Ruisseau-Serpent situé sur le lot 4 725 294 du cadastre du Québec.

De plus que Me Alexandrine Charbonneau notaire, soit mandatée de procéder à la rédaction de tous les documents nécessaires en rapport avec la susdite transaction.

De plus que M. le maire Stéphane Roy et Mme Daisy Constantineau directrice générale/secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous les documents en rapport avec la susdite transaction.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

144-05-2018

ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser l'employé, Raymond Labrie, à s'inscrire à la formation de signaleur au coût de 250 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 454 « *Formation voirie* ».

ADOPTÉ.

145-05-2018

UTILISATION DU BALAIS MÉCANIQUE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que, à la demande des propriétaires, le directeur des travaux publics soit autorisé à utiliser le balais mécanique sur les propriétés privées au taux déjà établi par le ministère des Transports du Québec au recueil des taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers.

ADOPTÉ.

INCENDIE

146-05-2018

ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service d'incendie à procéder à l'achat d'équipements suivants :

- 1 lance perforatrice type Explorer 1 300 \$
- 2 barres Haligan..... 300 \$
- 6 paires de gants 1 050 \$
- 6 cagoules..... 300 \$
- 1 slide bed (nouveau camion) 2 000 \$
- 1 paire de bottes 380 \$
- 4 boyaux 600 \$
- 1 terrière à glace à batterie..... 1 000 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 650 « *Équipements divers et de combat* ».

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

147-05-2018

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Sylvie St-Luis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture à procéder à l'organisation des activités suivantes :

- Installation de deux terrains de Pickelball 250 \$
- Projet murale pour les enfants..... 1 155 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 660 « *Loisirs – équipement sportif* ».

ADOPTÉ.

148-05-2018

ÉQUIPEMENTS POUR CHAMBRE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE PORTATIVE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une remorque pour un projet d'installation d'une chambre d'alimentation électrique portative d'une capacité de 200 amps 600 volts 3 phases au montant de 2 500 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70450 252 « *Activités culturelles d'animation* ».

ADOPTÉ

149-05-2018

DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ POUR UTILISATION DE LA ROUTE 309 AU DÉFI SPORTIF ANNUEL

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que la
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, adresse une demande au ministère des
Transports du Québec pour l'utilisation de la route 309 lors de l'activité du
« *Défi sportif annuel* » qui se tiendra le 16 juin 2018.

ADOPTÉ.

150-05-2018

TRAVAUX PRÉPARATOIRES AU STATIONNEMENT DES LOISIRS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur des travaux publics à effectuer des travaux préparatoires
au stationnement des loisirs.

ADOPTÉ.

151-05-2018

APPEL D'OFFRES PAVAGE

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la
directrice générale, Mme Daisy Constantineau, soit autorisée à demander un
appel d'offres pour le pavage du stationnement du centre des loisirs.

ADOPTÉ.

VARIA

152-05-2018

APPEL D'OFFRES - CONCASSÉ

ATTENDU que suite à sa résolution n° 108-04-2018, le conseil a procédé à un
appel d'offres pour la fourniture de 5000 tonne de gravier 0¾;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 3 contracteurs à soumissionner dans le
cadre de son appel d'offre, à savoir :

- Excavation Clément & Mario
- 3409813 Canada inc. (Jacquelin Côté)
- Entreprise Gougeon & Frères ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission soit,
Excavation Clément & Mario et 3409813 Canada inc. (Jacquelin Côté) ;

ATTENDU QUE le prix à la tonne pour Excavation Clément & Mario est de 8,45 \$
et celui de 3409813 Canada inc. est de 8,28 \$;

ATTENDU QU'après considération des appels d'offres, le plus bas
soumissionnaire est « *3409813 Canada inc. (Jacquelin Côté)* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Étienne St-
Louis et résolu à l'unanimité, que le contrat de fourniture de 5000 tonnes de
concassé 0¾ soit adjugé à 3409813 Canada inc. (Jacquelin Côté) au montant
de 8,28 \$ la tonne.

ADOPTÉ.

153-05-2018

ÉCRITURES COMPTABLE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'approprier le surplus cumulé affecté au projet « Réseau routier » pour un
montant de 127 129 \$ et qu'il soit affecté au surplus de fonctionnement de
l'exercice 2017.

ADOPTÉ.

154-05-2018

ÉCRITURES COMPTABLE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité que
l'épargne à terme connu sous le « numéro 6 » au montant de 179 590 \$, soit
affecté pour le projet « Développement ».

ADOPTÉ.

155-05-2018

DEMANDE DE BOURSE

ATTENDU Marie-Fleur Fioramore, jeune athlète de Notre-Dame-du-Laus et
faisant partie de l'équipe de Judo Québec;

ATTENDU qu'elle s'est classée première au provincial;

ATTENDU que ses efforts et sa persévérance l'amènent à représenter le Québec
au championnat canadien en judo le 15 mai prochain à Calgary;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été présentée au conseil afin de
lui permettre de défrayer les coûts du voyage;

ATTENDU que la Municipalité désire la féliciter pour sa persévérance et
l'encourager à continuer à être un modèle pour les jeunes de la communauté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par François Monière, appuyé par Julie
Sylvestre et résolu à l'unanimité, qu'une bourse d'excellence au montant de
300 \$ soit remise à Marie-Fleur Fioramore afin de l'appuyer financièrement et
lui permettre de vivre cette belle expérience soit, de représenter le Québec au
championnat canadien en judo, qui se tiendra à Calgary le 15 mai prochain.

ADOPTÉ.

156-05-2018

FORMATION SÉCURITÉ CIVILE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la participation de la directrice générale, Daisy Constantineau, des
conseillers, Sylvie St-Louis et Gilles Schryer, à la formation sur la sécurité civile
qui se tiendra à la MRC les 10 et 11 juin prochains.

Des sommes sont disponibles aux poste budgétaires n° 02 13000 454
« Formation administration » et 02 11000 454 « Formation élu ».

ADOPTÉ.

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 21 h 30.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire